



Négociation d'une rupture conventionnelle collective à Radio-France Bonus pour ceux qui partent ? Malus pour ceux qui restent !

L'annonce l'an dernier d'un plan de départs volontaires, lié à une restructuration profonde de l'entreprise, avait entraîné la plus longue grève (65 jours) dans l'histoire déjà riche de la maison ronde. Ce plan prévoyait dès novembre 2019 299 suppressions de postes pour 76 créations (essentiellement dans le domaine du numérique et de la vidéo), soit un différentiel de 223.

Entretemps, la crise sanitaire a joué son rôle, et la direction a troqué le PDV contre une RCC. Dès la rentrée, jouant habilement de la communication, alternant le mode majeur "Vous avez été formidables pendant le covid" adressé aux salariés et mineur "Nous avons tiré les leçons du conflit et de la crise sanitaire", la direction relance un cycle de négociations à marche forcée pour un passage devant les instances le 15 octobre ! Les projets de restructuration sont toujours de mise aussi, ainsi que les économies demandées par les tutelles. Le nombre des emplois supprimés semble avoir fondu comme neige au soleil, pour susciter un maximum de signatures à l'accord. Qu'en est-il vraiment ?

Intox : 315 départs (priorité aux départs anticipés), dont 50% remplacés, et il a été question dans la presse de 200 embauches.

Désintox : la direction multiplie les tours de passe-passe pour minimiser le nombre d'emplois supprimés ou disparus : 86 postes laissés vacants depuis un an qu'elle ne veut pas remplacer et sur lesquels il y a souvent des CDD à temps plein.

Il y a donc bien 157 (nombre annoncé comme ciblé non remplacé) + $86 = 243$ suppressions.

Cette version "allégée" après le PDV menace toujours l'activité de l'entreprise, dans des secteurs qui restent dans le viseur (Fip régions et info, Chœur de Radio France, documentation, administration, entretien, informatique). Les 60 millions d'euros d'économies seront à finaliser dans un nouveau COM 2020-2022 censé être signé fin de l'année, dans un contexte de redevance menacée.

Questions et inquiétudes des salariés sont donc nombreuses.

De son propre aveu, la direction affirme que ses marges de manœuvre sont quasi-nulles. Que se passera-t-il s'il n'y a pas les 315 départs ? Que fera-t-elle si les salariés "ciblés" ne souhaitent pas partir ? Et si les économies escomptées ne sont pas réalisées ? Comment fonctionneront des services déjà affaiblis, avec des départs non remplacés ou tardivement du fait des prises de congés et de CET ? L'exemple de RFI est encore dans les mémoires.

Pour la CGT Radio France, ce projet de RCC est inacceptable, sous-tendu par la seule logique financière, voire comptable d'économies en interne et du fait des tutelles, et un plan de restructuration mettant en péril l'activité de la radio de service public.

Pour rappel la CGT dépose un préavis de grève pour le 17 septembre 2020 de 00h00 à minuit, afin de permettre à l'ensemble des salariés de Radio France de participer à la mobilisation (AG, rassemblements, manifestations...)

A Paris : Manifestation République-Nation (par Boulevard Voltaire) à 14h. Rendez-vous à l'angle du Boulevard Voltaire et de la rue Amelot.

En régions : contacter les UD ou les UL.

Paris, le 16 Septembre 2020

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 6H07

📞 01 56 40 22 21 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail : cgt@radiofrance.com

Site Internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>